

# District de la Sarthe de Football



## Commission Départementale Futsal Procès-Verbal N°2 Réunion du 10 janvier 2022 (visio)



<b>Président de la Commission</b>	<b>Michaël MUNAR</b>
<b>Secrétaire de Séance</b>	<b>Jean Claude LEBATEUX</b>

<b>Michaël MUNAR</b>	<b>Présent</b>	<b>Jean Claude LEBATEUX</b>	<b>Présent</b>
<b>Gérard NEGRIER</b>	<b>Excusé</b>	<b>VERNHETTES Mathieu</b>	<b>Présent</b>
<b>Romarc GASNIER</b>	<b>Présent</b>	<b>FOUBERT Fabrice</b>	<b>Présent</b>
<b>Florian FREMEAUX</b>	<b>Présent</b>		

### Préambule :

M Mickaël MUNAR membre du club de FUTSAL LUCEEN (582023) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Gérard NEGRIER membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Jean Claude LEBATEUX membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.  
M Romarc GASNIER membre du club de LE MANS FC (537103) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. VERNHETTES Mathieu membre du club de US ST MARS LA BRIERE (502410) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Fabrice FOUBERT membre du club de E.S. YVRE L'EVEQUE (508495) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Florian FREMEAUX agent de Développement du DISTRICT de la SARTHE pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.

## 1. Mesures sanitaires

- Le district a décidé de suspendre les compétitions jusqu'au 16 janvier 2022.
- Le protocole sanitaire est toujours d'actualité et soumis aux règles de la FFF.

## 2. 2<sup>ème</sup> phase

La rencontre US St Mars la Brière – Super U est repoussée au 21 janvier 2022. Rencontre décisive pour l'élaboration des groupes de 2<sup>ème</sup> phase.

En fonction des résultats, différences de buts, la composition des groupes est validée ainsi

<b>D1</b>	<b>D2</b>	<b>D3</b>
Mamers SA 1	Parigné l'Evêque JS 2	Yvré l'Evêque ES 2
Moulins le Carbonnel FC 1	AS Super U 2	Champagné FC 1
ST Mars d'Outillé F. 1	Yvré l'Evêque ES 1	Le Lude Animation 1
USN Spay 1	St Mars d'Outillé F. 2	Allonnes JS 2
Allonnes JS 1	Le Mans ASPTT 1	Le Mans ASPTT 2
Parigné l'Evêque JS 1	Futsal Lucéen 1	Aubigné Racan US 2
Anille Braye 1	AS Super U ou St Mars la Brière ou Aubigné Racan	Brette les Pins 1
AS Super U ou St Mars la Brière ou Aubigné Racan	AS Super U ou St Mars la Brière ou Aubigné Racan	Le Mans ASPTT 3

Pour finaliser la composition attendre le résultat de la rencontre entre St Mars la Brière et Super U du vendredi 21 janvier 2022 à 21h à St Mars la Brière :

- En cas de victoire de St Mars la Brière : St Mars la Brière en D1, Aubigné Racan et Super U en D2
- En cas de match nul : Aubigné en D1, Super U et St Mars la Brière en D2
- En cas de victoire de Super U : Super U en D1, Aubigné Racan et St Mars la Brière en D2

Dates des journées seront les suivantes :

J1 : 21/02

J2 : 28/02

J3 : 07/03

J4 : 14/03

J5 : 21/03

J6 : 28/03

J7 : 04/04

Coupe PDL : 3 clubs sarthois qualifiés : JS Allonnes, USN Spay, US St Mars d'Outillé

### 3. Questions diverses

- Il est demandé aux clubs qu'en cas de forfait ou de report de match, de prévenir au moins la veille le club et le district.
- En début de saison, prévoir une réunion avec les joueurs et les arbitres dans une salle pour les informer des nouveaux règlements.
- Privilégier l'arbitrage en D1 et D2 ; possibilité aux clubs de demander un arbitre.
- La reprise des championnats se fera au retour des vacances de février jusqu'à la fin avril. La coupe se jouera après les championnats.
- Obligation aux équipes qui montent en région d'avoir une équipe « réserve »
- Gérard NEGRIER doit régler les problèmes de gymnase de Spay pour homologation.

---

#### **Prochaine réunion suivant l'actualité**

Le Président de la Commission,  
Michael MUÑAR



Le Secrétaire de séance  
Jean-Claude Lebatteux